

## Le jugement particulier

Plan : 1. L'âme humaine est indestructible ; 2. Après la mort, plus de changement ; 3. Le jugement particulier réfère notre vie au Christ.

### 1. L'âme humaine est indestructible

**Une vérité certaine et difficile.** Est-ce que tout l'homme disparaît à la mort ? Le matérialisme l'affirme, certes, mais il ne le prouve nullement. Nous avons vu, dans la première conférence, en quels termes pressants Blaise Pascal met en lumière le grave devoir de rechercher la vérité sur ce point.

Depuis les origines, le sentiment religieux des peuples, exprimé par cette particularité unique de l'animal humain qu'est l'ensevelissement *rituel* des morts, tient que « quelque chose de l'homme » ne disparaît pas à la mort. Ce « quelque chose », on l'appelle l'*âme spirituelle*. L'indestructibilité de l'âme humaine peut être établie philosophiquement. Elle est au nombre de ces vérités qui sont de soi accessibles à la raison, mais qui ont été révélées par Dieu, afin qu'elles puissent être connues de tous, facilement, avec certitude – comme il convient à une vérité si importante pour la destinée de l'homme – et sans mélange d'erreur. Et cela malgré les passions désordonnées et l'obscurcissement de l'intelligence qui sont consécutifs au péché originel <sup>1</sup>.

Les anciens philosophes ne sont pas arrivés, sur ce point, à une pleine certitude. Platon lui-même parle d'un « beau risque » <sup>2</sup>. Aristote a-t-il admis l'immortalité de l'âme individuelle ? C'est discuté, car il n'est pas certain que ce qu'il appelle le *noûs* (l'âme intellectuelle) soit un principe individuel. Pour les plus grands penseurs du paganisme antique, l'homme ne peut ici-bas jouir de ce qui le comblerait (le bonheur contemplatif est menacé et fugitif), et il n'est pas absolument sûr qu'il y ait pour lui autre chose que l'ici-bas ! Le Docteur angélique, Thomas d'Aquin, s'est ému des incertitudes angoissantes de ces grands esprits :

Cela montre assez la grande angoisse, qui, d'un côté comme de l'autre, tourmentait ces esprits supérieurs. De ces angoisses nous serons libérés, si nous soutenons, d'accord avec

---

<sup>1</sup> Vatican I, *DS*, n° 3005 ; et Pie XII, encyclique *Humani generis* (12 août 1950), *DS*, n° 3875, cité par le *Catéchisme de l'Église catholique* [CEC], n° 37 : « Bien que la raison humaine, en effet, à parler simplement, puisse vraiment par ses forces et sa lumière naturelles arriver à une connaissance vraie et certaine d'un Dieu personnel, protégeant et gouvernant le monde par sa providence, ainsi que d'une loi naturelle mise par le Créateur dans nos âmes, il y a cependant bien des obstacles empêchant cette même raison d'user efficacement et avec fruit de son pouvoir naturel, car les vérités qui concernent Dieu et les hommes dépassent absolument l'ordre des choses sensibles, et, lorsqu'elles doivent se traduire en action et informer la vie, elles demandent qu'on se donne et qu'on se renonce. L'esprit humain, pour acquérir de semblables vérités, souffre difficulté de la part des sens et de l'imagination, ainsi que des mauvais désirs nés du péché originel. De là vient qu'en de telles matières les hommes se persuadent facilement de la fausseté ou du moins de l'incertitude des choses dont ils ne voudraient pas qu'elles soient vraies ».

<sup>2</sup> *Phédon*, 114 e.

les démonstrations précédentes, que l'homme peut parvenir au vrai bonheur après cette vie, l'âme de l'homme existant dans l'immortalité, état dans laquelle elle pensera à la manière dont pensent les substances séparées [...] <sup>3</sup>.

Affirmer donc, comme on l'entend parfois aujourd'hui, que l'immortalité de l'âme serait une pure *importation philosophique grecque*, étrangère à la Bible, est, selon la remarque incisive du cardinal Ratzinger, « une imagination de théologiens sans rapport avec la réalité » <sup>4</sup>.

**Pourquoi donc l'âme humaine est-elle indestructible ?** C'est parce qu'elle est trop *simple* pour mourir ! Qu'est-ce qui distingue ce principe, l'âme humaine, cette réalité étonnante qui dit : « Je connais » et « Je veux » ; qu'est-ce qui le distingue des « âmes végétatives » des plantes et des « âmes sensibles » des animaux sans raison ? C'est qu'il *possède l'être* et qu'il subsiste *par lui-même*. L'âme humaine est unie au corps de façon substantielle, les philosophes disent qu'elle en est la *forme*. Mais elle a une activité spécifique, la pensée, où elle ne dépend du corps que d'une façon extrinsèque, un peu comme un artiste dépend de ses instruments pour exécuter son œuvre. Pour cette opération, le corps lui fournit les images soutenant la pensée <sup>5</sup>. L'âme humaine, outre qu'elle dirige et organise notre vie animale, a bien une certaine opération où le corps n'a aucune part intrinsèque. Le pinceau de Michel-Ange – certes indispensable pour peindre le plafond de la chapelle Sixtine – n'a aucune part *intrinsèque* au génie spirituel que manifeste cette œuvre sublime ! D'une façon analogique, le corps, uni à l'âme comme l'organe nécessaire de la pensée en cette vie, ne peut être la source adéquate de la pensée comme telle, puisque celle-ci atteint l'universel <sup>6</sup>. Cette opération de l'âme qui dépasse la matière, c'est celle de l'intelligence. Oui, l'intelligence est ouverte à la saisie de toutes les essences du monde physique <sup>7</sup> ! S'il y avait dans l'âme intellectuelle quelque chose de corporel, cette âme serait bloquée dans cette ouverture universelle. Elle n'aurait pas la capacité de discerner toutes les substances comme telles. Elle ne pourrait distinguer, dans *ce qu'ils sont*, au-delà des formes et des couleurs : l'air et l'oiseau qui y vole, un éléphant et la savane qu'il broute, le cheval et l'être humain qui le monte. L'objet que saisit cette âme, c'est *l'être*, et il est incorporel. Pour saisir l'incorporel, il faut être incorporel. L'âme humaine est donc telle <sup>8</sup>.

Un signe impressionnant de cette immatérialité de l'âme est que l'homme, saisissant l'être *absolument*, et non seulement dans l'« ici et [le] maintenant » comme les animaux,

---

<sup>3</sup> Saint Thomas d'Aquin, *Somme contre les gentils* [SCG], Livre 3, chapitre 48 : « Le bonheur ultime de l'homme n'est pas en cette vie », § 15.

<sup>4</sup> Joseph Ratzinger, *La mort et l'au-delà*, Communio/Fayard, <sup>2</sup>1994, p. 151.

<sup>5</sup> Cf. saint Thomas d'Aquin, *Somme de théologie* [ST] 1, q. 75, a. 6 et SCG, L. 2, c. 79.

<sup>6</sup> Notons que tout prétendu matérialiste, qui affirme, comme une proposition universellement vraie, indépendante de toutes les conditions de la matière, quelque chose comme : « Il n'existe absolument rien de spirituel », reconnaît par le fait même l'existence de quelque chose de spirituel et universel : sa proposition.

<sup>7</sup> C'est pourquoi Aristote dit : « L'âme est de quelque manière toutes choses » (*De l'âme*, III, 8, 431b21), car elle est de nature à connaître toutes choses.

<sup>8</sup> Cf. Maurice Paissac, o. p., *Attendre Dieu*, Paris, Le Cerf, 2001, p. 80 : « Depuis le *Phédon* de Platon jusqu'aux *Deux sources de Bergson*, c'est toujours sur le fait de la connaissance que se construit en définitive la certitude humaine de l'immortalité ».

désire *demeurer toujours*. « Séparable de la matière, [l'homme] ne l'est pas de l'existence : purgée du corps, l'âme subsiste, non plus dans la nature humaine, mais avec sa nature propre de forme inaliénable »<sup>9</sup>. Quelle n'est donc pas la noblesse de l'homme, qui occupe les confins des réalités corporelles et spirituelles, et forme comme un horizon entre le temps et l'éternité<sup>10</sup> ! Quelle grandeur dans cet être : son principe d'unité transcende le temps, il est le seul des animaux qui puisse dire, au travers de tous les changements qui l'affectent : « Je ! ».

**La durée de l'âme séparée.** Dans quel monde entre l'âme de l'homme lorsqu'il meurt ? Je parle ici de la mort *métaphysique*, la dissolution du composé humain, non des moyens cliniques de la discerner, et encore moins des « expériences au voisinage de la mort ». L'âme séparée sort de notre *temps continu*, qui est la durée des choses matérielles. Elle entre dans une double durée. D'abord dans le *perpétuel présent des esprits*, qui se voient intuitivement eux-mêmes avec leur spiritualité, leur immortalité et leur liberté, et qui connaissent ainsi, comme dans un miroir, Dieu auteur de leur nature<sup>11</sup>. Ensuite, l'âme séparée est dans un *temps discontinu*, qui mesure ses pensées et ses affections successives, égrenant des « instants spirituels », où elle considère les idées acquises dans sa vie, et celles que Dieu lui a infusées pour connaître ce qui la concerne.

Nul mieux que John-Henry Newman n'a su nous faire toucher du doigt cet état de l'âme, dans son poétique *Rêve de Géronte* (ou *Songe de Gérontius*) :

[L'âme :] Je ne perçois plus la marche active du temps ; un instant ne diffère pas d'un autre. [...] Ce repos profond [...] refoule mes pensées vers leur source ; de sorte que je suis obligé de retomber sur moi-même et d'en tirer ma propre vie, faute d'autre soutien et d'autre nourriture. [...]

[L'ange :] Ici les intervalles qui se succèdent, ne se mesurent que par la pensée vivante, et croissent ou décroissent selon l'intensité de cette pensée. Ici [...] ce qui est long est court, et ce qui est court est long, et ce qui est proche est loin, selon ce qui est reçu ou saisi par tel ou tel esprit. Chacun est ici la mesure de sa propre chronologie<sup>12</sup>.

## **2. Après la mort, plus de changement : « Les hommes ne meurent qu'une fois, après quoi il y a un jugement » (He 9, 27) !**

Dès l'instant de sa séparation d'avec le corps<sup>13</sup>, aussitôt, l'âme se fixe dans l'état où elle se trouvait quand Dieu a mis fin à sa vie mortelle. Elle quitte *l'état de voie* où elle peut,

---

<sup>9</sup> Florent Gaboriau, *Nouvelle Initiation Philosophique*, Casterman, 1965, tome 5, p. 345.

<sup>10</sup> Cf. *Liber de causis*, Proposition 2 : « L'âme est à un horizon, au-dessous de l'éternité, et au-dessus du temps (*anima est in horizonte aeternitatis inferius et supra tempus*) ».

<sup>11</sup> Les théologiens appellent cette durée l'« éternité » (*ævum*).

<sup>12</sup> J.-H. Newman, *Le Rêve de Géronte*, Paris, Beauchesne, 1912, pp. 14, 15, 26-27.

<sup>13</sup> Contre les théories récentes sur la possibilité de se convertir *dans* ou *après* la mort, voir Pius Mary Noonan, o. s. b., *L'option finale dans la mort : Réalité ou mythe ?*, Téqui, 2016, présenté par l'auteur dans *Sedes Sapientiae*, n° 139, pp. 19-34. La raison naturelle et théologique peut aussi montrer l'inanité des doctrines de la « métempsychose » ou réincarnation (cf. saint Thomas d'Aquin, *SCG*, I. 2, c. 83), et la fausseté de l'« apocatastase », qui affirme une restauration finale des damnés et des démons.

sous l'influence de la grâce, passer du mal au bien, ou au contraire désertier la grâce et passer du bien au mal. Dans la *voie*, par les actes bons faits en état de grâce, elle mérite une récompense surnaturelle ; par les actes mauvais, l'âme démérite, elle acquiert le droit à une peine. À l'instant de la mort, elle entre dans *l'état de terme*, où elle ne peut plus changer, elle ne peut désormais ni mériter, ni démériter.

C'est à Dieu seul qu'appartient l'ultime jugement sur la valeur d'un homme et la décision sur son sort définitif. Il prononce ce jugement selon l'état où il trouve l'homme à *l'instant* où il l'appelle dans l'éternité<sup>14</sup>.

Pourquoi l'âme ne peut-elle donc « se convertir » après la mort ?

**D'une part, parce que le temps fixé par Dieu pour l'épreuve** (cf. Jn 9, 4), c'est-à-dire la vie terrestre, **est fini**. Dieu n'accorde plus à l'homme la grâce indispensable pour se tourner vers Lui, comme l'auteur de la vie surnaturelle et comme nous appelant à la béatitude. L'un des plus grands prédicateurs de tous les temps, le Docteur grec à la bouche d'or, le rappelle en termes suggestifs :

Elle vient, l'heure où le théâtre de ce monde sera dissous ; et, à partir de ce moment, il ne sera plus possible de combattre. Après la fin de cette vie, il ne sera plus possible d'amasser des richesses ; ce théâtre évanoui, il ne sera plus possible de mériter des couronnes. Maintenant c'est le temps de la pénitence, alors ce sera le temps du jugement<sup>15</sup>.

**D'autre part**, c'est l'homme tout entier, corps et âme, qui est sujet du mérite. **L'état même de l'âme séparée ne lui permet pas de changer son option pour ou contre la volonté de Dieu**. Les bienheureux sont confirmés dans le bien et ils sont impeccables ; les damnés sont obstinés dans le mal et ils sont incorrigibles. Obstination dans le mal ou fixation dans le bien sont efficacement préparées (causées *initialement*) par le dernier acte libre de la vie présente ; elles sont causées *de façon définitive*, par l'intuition (l'immobile appréhension) de l'âme séparée, qui connaît à la manière des purs esprits, sans recours aux images sensibles venant du corps : elle s'immobilise alors elle-même dans son propre choix. « Si un arbre tombe au midi ou au nord, il reste à la place où il est tombé » (Qo 11, 3).

Ainsi, par exemple, les damnés ne sont pas instruits pratiquement par leur malheur : ils voudraient ne pas souffrir, mais ils ne veulent pas revenir vers Dieu, car la seule voie possible est celle de l'humilité et de l'obéissance... qu'ils refusent farouchement ! Ils ne regrettent pas leurs péchés *comme des fautes*, ce en quoi consiste le vrai *repentir*. Ils les regrettent seulement en tant qu'ils sont *la cause de leur peine*, ce qui est un simple *remords*, et qui les laisse dans la révolte.

---

<sup>14</sup> Pie XII, Discours aux juristes catholiques italiens du 5 décembre 1954, *Œuvres complètes*, Saint-Augustin – Saint Maurice, 1954, p. 526.

<sup>15</sup> Saint Jean Chrysostome, *Homélie sur la pénitence*, 9, *Œuvres complètes [EC]*, traduction Bareille, Vivès, 1865, tome 3, p. 585. Cf. *Homélie XXXVI sur saint Matthieu*, 3 : « La vie présente est le temps auquel il faut penser à soi. On ne trouve plus à la mort que le jugement de Dieu et le supplice des coupables. David dit : “Qui vous confessera dans l'enfer ?” (Ps 6, 5) ».

Dostoïevski le fait dire éloquemment au starets Zosime, qui fait parler le mauvais riche enseveli en enfer :

Mes Pères, je demande : « Qu'est-ce que l'enfer ? » Je le définis ainsi : « La souffrance de ne plus pouvoir aimer ». *Une fois*, dans l'infini de l'espace et du temps, un être spirituel, par son apparition sur la terre, a eu la possibilité de dire : « Je suis et j'aime ». *Une fois seulement* lui a été accordé *un moment d'amour actif et vivant* ; à cette fin, lui a été donnée la vie terrestre, bornée dans le temps ; or cet être heureux a repoussé ce don inestimable, [il] ne l'a ni apprécié ni aimé, [il] l'a considéré ironiquement, [il] y est resté insensible. [...] Il a une claire notion des choses et se dit : « [...] La vie terrestre est terminée et Abraham ne viendra pas apaiser – fût-ce par une goutte d'eau vive – ma soif ardente d'amour spirituel, dont je brûle maintenant, après l'avoir dédaigné sur la terre. La vie et le temps sont à présent révolus ». [...] *La vie que l'on pouvait sacrifier à l'amour est écoulée*, un abîme la sépare de l'existence actuelle <sup>16</sup>.

### 3. Le jugement particulier réfère notre vie au Christ.

L'Apôtre des gentils l'affirme sans équivoque :

Il faut que tous nous soyons mis à découvert *devant le tribunal du Christ*, pour que chacun recouvre ce qu'il aura fait pendant qu'il était dans son corps, soit en bien, soit en mal (2 Co 5, 6-10).

Le jugement a lieu « aussitôt après la mort » <sup>17</sup>, et son exécution est instantanée, comme le suggère la parabole du pauvre Lazare et du mauvais riche (Lc 16, 19), ainsi que les paroles du Christ en croix au bon larron : « Et il disait : “Jésus ! Souviens-toi de moi, lorsque tu viendras [dans l'éclat] de ton règne”. Et il lui dit : “En vérité, je te le dis, *aujourd'hui* tu seras avec moi dans le paradis” » (Lc 23, 41-42).

Chaque homme – nous dit le *Catéchisme de l'Église catholique* – reçoit dans son âme immortelle sa rétribution éternelle dès sa mort en un jugement particulier *qui réfère sa vie au Christ*, soit à travers une purification<sup>a</sup>, soit pour entrer immédiatement dans la béatitude du ciel<sup>b</sup>, soit pour se damner immédiatement pour toujours<sup>c</sup> <sup>18</sup>.

L'âme de celui qui vient de quitter la vie reçoit de Dieu une claire vue du bien qu'elle a fait et du mal qu'elle a commis. Douée d'une clairvoyance native sur son état, elle ne peut que saisir la conformité de la « sentence » avec ce qu'elle est en réalité. Il s'agit en fait, non d'une comparution *locale* comme celle d'un prévenu devant un juge humain, mais d'un contact intellectuel, *spirituel*, de l'âme avec la vérité de ce qu'elle a été et de ce qu'elle est.

---

<sup>16</sup> Dostoïevski, *Les frères Karamazov*, Gallimard, 1945, p. 336.

<sup>17</sup> Benoît XII et Concile de Lyon II, *DS*, nn° 858 et 1000.

<sup>18</sup> *CEC*, n° 1022 ; a : cf. Conciles de Lyon, *DS*, nn° 857-858, de Florence, *DS*, nn° 1304-1306, et de Trente, *DS*, n° 1820 ; b : cf. Benoît XII, *DS*, nn° 1000-1001 et Jean XXII, *DS*, n° 990) ; c : cf. Benoît XII, *DS*, n° 1002.

Il n'y a pas à imaginer d'autre mise en scène que ce drame psychologique, où nos pensées, comme a dit saint Paul <sup>19</sup>, s'accuseront et se défendront l'une l'autre. Aussi quelques théologiens ont-ils pensé que le mot propre serait ici celui d'*auto-jugement* <sup>20</sup>.

Ce terme n'exclut évidemment pas que le Christ est le Juge. Mais il exprime la ratification lucide, par l'âme, du regard que le Christ, qui est la Vérité, porte sur elle. C'est bien Jésus le Sauveur qui juge : « Car le Père ne juge personne ; il a donné au Fils le jugement tout entier » (Jn 5, 22). Mais ne concevons pas ce jugement à l'instar de ceux des tribunaux humains ! Le Juge est omniscient, il n'a pas besoin d'une longue instruction. Il est infiniment juste, il n'a pas besoin de plaidoirie ou de réquisitoire. Saint Bernard explique éloquemment la ratification par l'âme de la vérité de son propre état, qui lui est alors manifesté :

Les péchés de certains et les bons efforts des autres sont manifestés [à la conscience], antécédents au jugement, de telle sorte que ceux-là, n'attendant pas la sentence, se précipitent par leur propre poids dans les abîmes infernaux, ceux-ci, avec toute la liberté des esprits, montent sans aucun retard vers les trônes qui leur sont préparés <sup>21</sup>.

Quelle est la norme à laquelle est comparée la vie du défunt ? C'est tout bonnement l'évangile du Christ. Le Sauveur lui-même est en quelque sorte le terme auquel ont abouti les bonnes ou les mauvaises actions de celui qui est jugé : « J'ai eu faim et vous m'avez nourri. [...] En vérité, je vous le dis, chaque fois que vous l'avez fait à l'un de ces plus petits de mes frères, c'est à moi que vous l'avez fait » (Mt 25, 35 et 40).

Romano Guardini exprime en termes éloquents ce contact de l'âme avec la vérité du Christ :

Un jour vérité et puissance ne feront qu'un. [...] Ce sera un événement épouvantable pour celui qui ne veut pas de la vérité. Rien en nous de ce qui refuse la vérité n'aura sa place. Maintenant la haine de la vérité peut exister, parce que la vérité est faible, comme peut exister le péché, parce que Dieu laisse de l'espace à notre volonté, qui peut opter contre lui. [...] Mais, quand la vérité sera devenue une puissance, le mensonge sera impossible, car tout sera plein de vérité. Il sera chassé hors du domaine de l'être et ne subsistera plus que sous une forme inexprimable, la damnation. Mais *quelle libération pour celui qui veut la liberté, pour ce qui, en nous, tend vers la vérité !* Ce sera une expérience semblable à celle de l'homme sur le point d'étouffer, qui arrive subitement en plein air <sup>22</sup>.

Oui, Guardini a raison : le jugement particulier est une libération, la fin des incertitudes sur ce que nous sommes, le passage des brumes de la conscience à la pleine lumière de la vérité, des angoisses de l'injustice à la beauté de la justice.

---

<sup>19</sup> Cf. Rm, 2, 14-16 : « Quand des païens, qui n'ont pas la loi, accomplissent naturellement ce que la loi commande, n'ayant pas la loi, ils se tiennent lieu de loi à eux-mêmes ; ils montrent que ce que la loi ordonne est écrit dans leurs cœurs, leur conscience rendant en même temps témoignage par des pensées qui, de part et d'autre, les accusent ou les défendent. C'est ce qui paraîtra au jour où, selon mon évangile, Dieu jugera par Jésus-Christ les actions secrètes des hommes. »

<sup>20</sup> J. Rivière, *Dictionnaire de théologie catholique*, article « Jugement », Paris, Letouzey et Ané, 1925, tome XX, col. 1809.

<sup>21</sup> Saint Bernard, Commentaire sur le Psaume *Qui habitat*, serm. VIII, 12, PL 183, 213.

<sup>22</sup> Romano Guardini, *Le Seigneur*, Alsatia, 1945, tome II, p. 254. L'auteur parle du jugement dernier, mais la transposition est aisée à faire pour le jugement particulier.

## Conclusion : être prêt

Ce peu de temps qui fuit d'un cours imperceptible,  
Et qui ne m'est donné qu'afin de me sauver,  
Tôt ou tard par ma mort doit enfin s'achever,  
Et de mes jours comptés le terme est infaillible.

D'être surpris coupable en cet instant terrible,  
Et de laisser à Dieu de quoi me réprouver,  
Dans quel affreux malheur serait-ce me trouver !  
Et toutefois hélas ce malheur est possible.

Ce malheur est possible ! et je chante et je ris !  
Et des objets mortels mon cœur se sent épris !  
Dans quel sommeil mon âme est-elle ensevelie ?

Que fais-je ? Qu'ai-je fait du temps que j'ai passé ?  
Ah ! mon amusement me convainc de folie,  
Vivre sans vivre en saint, c'est vivre en insensé !<sup>23</sup>

On meurt ordinairement comme on a vécu, selon l'inclination à la fin que l'on a choisie. Il faut certes supplier, avec une immense confiance, pour que le mourant, qui a eu une mauvaise vie, reçoive des grâces de dernière minute. Tant qu'il vit, il peut se convertir – on pourrait dire que Dieu ne le maintient en vie que pour cela ; c'est le temps de la miséricorde, et il faut lui suggérer de la demander. Il serait toutefois *imprudent* de s'appuyer sur cette possibilité, qui relève du mystère de la liberté humaine, pour affirmer que *tous* les mourants qui ont vécu loin de Dieu acceptent les grâces ultimes<sup>24</sup>.

A fortiori, l'idée, aujourd'hui répandue, d'une « illumination finale » qui donnerait à *tous*, dans le dernier instant de leur vie, une claire vue de toute leur existence avec la possibilité de se convertir, n'est aucunement soutenue par la tradition. Bien plus, elle n'est attestée nulle part dans l'évangile. Il est donc gravement téméraire de la supposer. Le Seigneur nous dit en fait à peu près exactement le contraire dans le Nouveau Testament. « Tenez-vous prêts, car c'est à l'heure que vous ne pensez pas que le Fils de l'homme va venir » (Mt 24, 43). « Veillez donc, car vous ne savez ni le jour ni l'heure » (Mt 25, 13). « Voici que je viens comme un voleur : heureux celui qui veille » (Ap 16, 15).

Alors, que faire ? À tout instant de la vie, « plaider coupable » et se remettre à la miséricorde. Si la mort nous surprend alors que nous répétons une belle oraison jaculatoire, comme : « Seigneur Jésus, Fils de Dieu, Sauveur, ayez pitié de moi, pécheur ! », alors elle

---

<sup>23</sup> Sonnet de l'Abbé de Rancé, réformateur de l'Abbaye cistercienne de la Grande Trappe.

<sup>24</sup> Saint Alphonse de Liguori, *Considérations sur les vérités éternelles*, 6<sup>e</sup> considération, La mort du pécheur, ŒC, Casterman, Paris-Tournai, s. d., t. 1, p. 65 : « Malheur à celui qui ne veut faire pénitence qu'à la mort ! Sa conversion se ressentira de sa faiblesse, dit saint Augustin : *Pœnitentia quæ ab infirmo petitur, infirma est* (la pénitence demandée par un malade est infirme) ».

sera peut-être une mort subite, mais non improvisée ! Dans la mesure où nous reconnaissons à chaque instant<sup>25</sup>, lorsque nous sommes en vie, la vérité de notre injustice, la vérité de la miséricorde, « à l'heure de notre mort », s'ouvrira à nous.

N'écris pas de ta Droite bénie en ton livre de vie / l'obligation des dettes de mes malédictions. / [...] Nombreuses sont mes dettes et dépassant tout chiffre / cependant elles ne sont pas si étonnantes que ta miséricorde. Multiples sont mes péchés, / mais ils sont toujours moindres comparées à ton pardon<sup>26</sup>.

Vierge qui as enfanté mon Jésus, prie que je sois préservé de la géhenne, Toi qui es l'unique protectrice des affligés, ô pleine de divine grâce, et rends-moi digne, ô Immaculée, de la vie qui ne vieillit pas<sup>27</sup>.

L.-M. DE BLIGNIERES

---

<sup>25</sup> Cf. Règle de saint Benoît, chapitre 7, *De l'humilité*, Douzième degré : « [Le moine], tenant toujours la tête inclinée, les yeux baissées vers la terre, se sentant à tout heure chargé de ses péchés, comme au moment de comparaître au redoutable jugement de Dieu, et répétant continuellement dans son cœur ce que disait le publicain de l'évangile, les yeux fixés à terre : "Seigneur, je ne suis pas digne, moi, pécheur, de lever les yeux vers le ciel" (Lc 18, 13) ».

<sup>26</sup> Saint Grégoire de Narek (944-1010), Docteur de l'Église, *Livre de prières*, 74<sup>e</sup> prière, § III.

<sup>27</sup> Office grec du très doux Jésus, XI<sup>e</sup> siècle, str. 12.